



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2017-058

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DDCSPP_53

53-2017-09-07-001 -

20170907_DRAAF44_DDCSPP53_delegation_de_signature_domaine_vegetal (3 pages) Page 3

DDFIP

53-2017-09-04-002 - Arrêté portant délégation de signature (1 page) Page 7

53-2017-09-04-004 - Délégation de signature trésorerie d'Evron 04-09-2017 (3 pages) Page 9

DRFIP

53-2017-09-04-003 - 20170904_DRFIP44_subdélégation-de-signature-Mme-PY (1 page) Page 13

DDCSPP_53

53-2017-09-07-001

20170907_DRAAF44_DDCSPP53_delegation_de_signature_domaine_vegetal

arrêté de délégation de signature du préfet de la Mayenne au DRAAF, pour les missions sanitaires du domaine végétal (en santé des végétaux [Gestion de la circulation des végétaux : attribution de passeports phytosanitaires et délivrance de certificats à l'exportation, surveillance du territoire et gestion de foyers d'organismes nuisibles réglementés], et en intrants [réalisation des prélèvements dans le cadre d'un plan de surveillance des résidus sur végétaux])



PREFET DE LA MAYENNE

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial

ARRETE du 07 SEPTEMBRE 2017

portant délégation de signature à M. Hervé BRIAND,
directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt
de la région des Pays de la Loire par intérim

Le Préfet de la Mayenne
Officier de la Légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant Monsieur Frédéric Veaux, préfet de la Mayenne à compter du 17 mai 2016 ;

VU l'arrêté ministériel du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté ministériel du 13 avril 2016 nommant M. Hervé BRIAND, directeur adjoint à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région des Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017/SGAR/DRAAF/577 du 28 août 2017 portant délégation de signature à M. Hervé BRIAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de signature à M. Hervé BRIAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire par intérim, à l'effet de procéder à l'appel de candidature prévu à l'article R. 201-40 du code rural et de la pêche maritime, en vue de la passation de conventions de délégations de tâches particulières liées au contrôle **et des missions confiées en relation avec la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires** dans le domaine de la santé et de la qualité des végétaux relevant des attributions de son service et en particulier des activités d'inspections des établissements et des végétaux :

- pour la délivrance du passeport phytosanitaire européen nécessaire à la circulation en Europe de certains végétaux ou produits végétaux,
- pour la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux, réglementés ou émergents,
- pour la délivrance par la DRAAF des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux ou de produits végétaux vers les pays tiers,
- pour le contrôle de l'exécution des mesures ordonnées au titre de l'article L. 251-8 pour la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires végétaux de première et de seconde catégorie,
- pour la surveillance des résidus de produits phytosanitaires dans les végétaux par la réalisation des prélèvements.

Article 2

Il est donné délégation de signature à M. Hervé BRIAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire par intérim, à l'effet de signer au nom du préfet de département les conventions et les correspondances relatives aux délégations et missions confiées décrites à l'article 1^{er}.

Article 3

Il est donné délégation de signature à M. Hervé BRIAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire par intérim, au titre de ses fonctions d'unité opérationnelle (UO) à l'effet :

- d'établir les conventions financières avec les organismes délégataires,
- de les adresser pour accord au contrôleur budgétaire régional lorsque cet avis est requis,
- d'assurer le règlement des conventions à partir des crédits alloués au niveau régional du BOP 206.

Article 4

Il est donné délégation de signature à M. Hervé BRIAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire par intérim, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les titres du BOP 206, au titre de ses fonctions d'unité opérationnelle (UO).

Article 5

Il est donné délégation de signature à M. Hervé BRIAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire par intérim, à l'effet de procéder au contrôle de l'exercice des tâches déléguées et missions confiées à partir des dossiers et éléments techniques que lui fournissent les organismes délégataires, à sa demande.

Article 6

Demeurent réservés à la signature du préfet de département, **les arrêtés préfectoraux imposant des mesures relevant d'un plan sanitaire d'urgence visé à l'article L. 201-5 du code rural et de la pêche maritime.**

Article 7

M. Hervé BRIAND peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Copie de cette décision sera, dès sa signature, adressée au préfet de département, à la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Article 8

La signature, les prénom et nom ainsi que la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante :

"Pour le préfet et par délégation".

Article 9

L'arrêté préfectoral du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Claudine LEBON, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire et toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 10

La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région des Pays de la Loire par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de la région des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Le préfet,

Frédéric VEAUX

DDFIP

53-2017-09-04-002

Arrêté portant délégation de signature

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Direction départementale des finances publiques de la Mayenne

Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Nom - Prénom	Responsables des services
M ^{me} GARDETTE Chantal	Service des impôts des particuliers de Laval
M. DEFFONTAINE Emmanuel	Service des impôts des particuliers de Mayenne
M. DADOUN Alain	Service des impôts des particuliers et des entreprises de Château-Gontier
M. PACCIANUS Alain	Service des impôts des entreprises de Laval
M. GOBRON Philippe	Service des impôts des entreprises de Mayenne
M. RABASTE Michel	Pôle de recouvrement spécialisé de la Mayenne
M ^{me} GASTON Valérie	Pôle de contrôle et d'expertise de Laval
M ^{me} GIBIER Janie	Pôle de contrôle des revenus du patrimoine
M. LEZE Benoît	Brigade de vérifications de la Mayenne
M. GIBIER Thierry	Centre des impôts fonciers de Laval
M. RODALLEC Dominique	Service de publicité foncière enregistrement Laval 1
M. HERAULT Joël	Service de publicité foncière Laval 2
M. FOLLEZOUR Yannick	Service de publicité foncière Laval 3
M. LEZE Benoît	Brigade de contrôle et de recherches
M ^{me} JOLLY Claudette	Trésorerie de Le Bourgneuf la Forêt
M. LERAY Bertrand	Trésorerie d'Ernée
M. BOISGERAULT Philippe	Trésorerie d'Evron
M ^{me} FONTVIELLE Catherine	Trésorerie de Gorron
M ^{me} QUEMENER Véronique	Trésorerie du Pays de Meslay-Grez
M ^{me} DE GEUSER Hélène	Trésorerie du Mont des Avaloirs

A LAVAL, le 4 septembre 2017

Le Directeur départemental des finances publiques de la Mayenne

Dominique BABEAU

DDFIP

53-2017-09-04-004

Délégation de signature trésorerie d'Evron 04-09-2017

Arrêté portant délégation de signature - trésorerie d'Evron

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable de la trésorerie d'Évron

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur MATHÉ Pascal et à Madame DACHEUX Michèle, Inspecteurs des Finances publiques, adjoints au comptable chargé de la trésorerie d'Évron, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 36 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GAUTRY Morgane	Contrôleuse	0 €	6 mois	2 000 €
HUET Laëtitia	Contrôleuse	0 €	6 mois	2 000 €
PIHAIN Florence	Contrôleuse	0 €	6 mois	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

A Évron, le 4 septembre 2017
Le comptable,

Philippe Boisgérault

SPECIMEN DE SIGNATURE

PASCAL MATHÉ

MICHELE DACHEUX

MORGANE GAUTRY

LAETITIA HUET

FLORENCE PIHAIN

DRFIP

53-2017-09-04-003

20170904_DRFIP44_subdélégation-de-signature-Mme-PY

subdélégation de signature de Mme Véronique PY à des fonctionnaires placés sous son autorité



PREFET DE LA MAYENNE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS
DE LA LOIRE ET DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

ARRETE
portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY,
administratrice générale des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire
et du département de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

Le Préfet de la Mayenne
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté en date du 17 mai 2016 du préfet de la Mayenne donnant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique PY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Christian de BOISDEFFRE, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, ou par son adjoint, M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des finances publiques, pour les attributions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 17 mai 2016 mentionné ci-dessus,
Ou, à défaut, par :

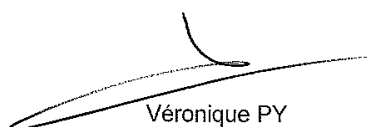
- M. Patrick AUTIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,
- M. Jean SAVATON, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du pôle d'évaluation domaniale,
- M. Marc LE VOURCH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du pôle de gestion domaniale,
- M. Didier PICAN, inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés,
- Mme Brigitte LE BOT, inspectrice des Finances publiques,
- M. Christian ETIENNE, contrôleur des Finances publiques,
- M. Laurent GUERIN, contrôleur des finances publiques,
- M. Loïc RAMPILLON, contrôleur des finances publiques.
- Mme Sylvie COLLIER, contrôlease principale des finances publiques

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet de la Mayenne.

Article 3 : L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et qui prendra effet au 5 septembre 2017.

A Nantes, le 4 septembre 2017

LE PREFET,
Pour le préfet de la Mayenne et par délégation,
L'administratrice générale des finances publiques,
directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de
la Loire-Atlantique,



Véronique PY